



# Fédération Varoise de la Libre Pensée

Pour toute correspondance ou demande d'information :  
Libre Pensée (Fédération Varoise) – Boîte Postale 821 – 83051 Toulon Cedex  
libre.pensee.varoise@wanadoo.fr

## Blasphème et Laïcité

Le début de l'année 2006 a vu à l'occasion de quelques caricatures, revenir cette vieille exigence cléricale d'un retour à une législation anti-blasphème. Un député UMP, Jean-Marc Roubaud, propose même un projet de loi visant à instaurer le délit de blasphème :

*"...Tout discours, cri, menace, écrit, imprimé, dessin ou affiche outrageant, portant atteinte volontairement aux fondements des religions est une injure..."* (Extrait de son projet de loi).

Il semble nécessaire de rappeler quelques évidences. La liberté de croire implique la liberté de ne pas croire de même La liberté de publications religieuses va de pair avec la liberté de publications antireligieuses. Si un citoyen choisit de professer une religion il doit accepter en même temps de supporter les critiques contre cette religion. Sinon, la liberté religieuse de certains devient une prison pour les autres.

Comme le réaffirme la déclaration de la Fédération nationale de la Libre pensée du 4 février 2006, *"...Il n'appartient ni à l'Etat, ni aux Eglises, ni aux tribunaux, de dicter leur conduite aux citoyens en matière de croyances. Celles-ci, ou l'incroyance, ne se décrètent pas. Elles relèvent du domaine privé de chacun. La laïcité institutionnelle de l'Etat, que nous avons célébré en 2005, est la garante de la liberté de conscience..."*

Pendant des siècles les églises ont pu réglementer intégralement et avec une intolérance implacable, la vie de tous les individus, par une multitude de proscriptions le plus souvent extravagantes. Comme chaque année, la Fédération Varoise de la Libre Pensée organise le jour du vendredi dit "saint" un repas pour manifester clairement son refus de voir à nouveaux les interdits religieux s'imposer à l'ensemble des citoyens. Cette année, cette tradition festive n'en prend que plus d'importance. Tous les citoyens attachés à la liberté de conscience sont amicalement invités à la perpétuer avec nous (voir informations sur ce repas en fin de bulletin).

Robert Oller

## Mars 2006

### Bulletin n°19 Sommaire

- ◆ Blasphème et Laïcité (p 1).
- ◆ Le CPE et l'église catholique face à la jeunesse (p 1, & 2)
- ◆ Denier du culte et laïcité (p 3)
- ◆ Loi du 25 décembre 1943 (p3)
- ◆ La loi d'août 2004-communiqué de presse (p 3 & 4)
- ◆ Repas du vendredi dit "saint": 14 Avril 2006 (p 4)

### Le CPE et l'Eglise catholique face à la jeunesse.

**Le pèlerinage de Chartre a permis à l'église catholique de s'exprimer sur le "CPE".**

**Dans son homélie, M. Vingt-Trois, archevêque de Paris verse d'abord une larme sur la situation sociale de la jeunesse :**

*" Notre pays est traversé par une des crises sociales et politiques qui ont marqué les dernières décennies. Ces crises et les convulsions qui en sont le signal habituel expriment périodiquement l'angoisse et l'anxiété de notre société. Elles sont des messages d'inquiétude devant l'avenir, en particulier pour ceux dont la situation professionnelle est la plus précaire et pour ceux dont l'avenir est le plus incertain. Il n'est donc pas surprenant que les jeunes soient les plus sensibilisés et les plus disposés à exprimer l'inquiétude de beaucoup "*

**Puis, il reconnaît que sa procession fait les frais de la mobilisation de la jeunesse tout en se déclarant surpris de trouver quand même quelques pèlerins au rendez-vous :**

*" Au plus fort de cette crise, vous avez décidé de venir en pèlerinage à Chartres et de consacrer quarante huit heures à la réflexion commune et à la prière. N'est-ce pas un peu surprenant ? Sans doute, et cela explique que vous soyez un peu moins nombreux peut-être que prévu..." "*

**Il pose ensuite une question qui le hante peut-être depuis son propre catéchisme :**

*" Quel sens peut avoir cette démarche de foi au milieu des débats auxquels vos universités et vos grandes écoles se trouvent mêlées ? Mais on pourrait élargir la question et se demander : que veut dire être chrétien dans ce monde, tel qu'il est, et dans cette société, telle qu'elle est ? "*

Suite au verso

**Il aborde enfin la question du C.P.E. avec toute la clarté d'un jésuite :**

*"...Je ne sais pas si le CPE est le meilleur ou le pire moyen pour vous aider à entrer dans la vie active des entreprises..." (il a certainement dû lire les pancartes des manifestants qui affirment : "Le CPE, ce n'est pas mieux que rien, c'est pire que tout"). " Je ne peux pas répondre à votre place ni vous dire que l'Évangile fournit toutes les réponses aux questions qui se posent... Je voudrais simplement... vous proposer quelques réflexions et vous inviter à prendre un peu de recul par rapport aux événements "*

*" Je vous disais que nous vivions une crise qui exprime une anxiété par rapport à l'avenir.... Qui a les solutions de l'avenir ? Qu'attendons-nous de l'avenir ? Quelle est notre espérance ? Pour beaucoup, la seule espérance qui les motive est celle de la sécurité : sécurité de l'emploi, sécurité du niveau de vie, sécurité de la santé, etc. Mais qui peut vous laisser croire, ou vous faire croire, qu'il vous apportera ces garanties ? Honnêtement, je ne crois pas que quiconque aujourd'hui puisse vous garantir cette sécurité, pas plus que vous assurer que vous aurez un niveau de vie comparable à celui de vos parents "*

**Bref, il ne se prononce pas sur le CPE mais il affirme (comme le M.E.D.E.F.) que la sécurité de l'emploi est impossible et que le recul social est inéluctable. Pourquoi donc se buter contre les épreuves que dieu nous envoie ?**

*"... La question radicale est de savoir à quoi nous accordons le plus de prix et ce qui peut vous conduire à une véritable maîtrise de votre vie et à un accomplissement de vos capacités, à un équilibre qui vous permette de connaître le bonheur. Pas seulement un petit bonheur mesurable par les sécurités du contrat social, pas seulement le bonheur d'un CDI ou d'une profession protégée, mais le bonheur réel et profond qui donne la joie d'être au monde et de vivre. Ce bonheur-là, personne ne peut l'apporter tout cuit sur un plateau avec le talisman d'un diplôme...."*

**Derrière ces paroles feutrées, c'est l'obscurantisme noir qui ressort : s'instruire, faire des années d'études pour obtenir un métier que l'on aime, qui ouvrira la voie à une véritable vie professionnelle, enrichissante sur le plan humain, utile pour la collectivité et décente sur le plan matériel, c'est un "petit bonheur". Et le diplôme n'est qu'un gri-gri pour superstitieux. Des milliards d'êtres humains sur terre se contenteraient largement de ce "petit bonheur".**

*"...Nous avons la chance très rare de vivre dans un pays de liberté et de démocratie... Quand on me dit que les A.G. sont manipulées et les décisions arrachées par des minorités d'influence, je me demande si on n'abandonne pas le terrain en laissant dépérir les organisations démocratiques... Le blocage des institutions démocratiques, l'intimidation, le vote forcé, les décisions enlevées à l'arraché, la destruction des outils intellectuels, livres et instruments de travail, tout cela a fonctionné en Europe au XX<sup>e</sup> siècle, en Allemagne et en Russie. Notre démocratie devrait avoir honte de voir resurgir en son sein les fantômes des totalitarismes "*

**Pour cet archevêque, le mouvement contre le CPE (soutenu d'après les sondages par deux tiers des français), rappelle le nazisme et le stalinisme. C'est véritablement abject ! On peut mesurer dans ces affirmations toute la haine de l'Eglise contre mobilisation de la jeunesse qui refuse l'avenir que le capitalisme lui réserve.**

**Après ces paroles méprisables, il termine son sermon :**

*"...Pour accueillir la lumière du Christ, il nous faut déjà être capables de reconnaître que nous ne sommes pas nous-mêmes la lumière et que nous avons besoin d'être éclairés et guéris... Mes chers amis, les circonstances nous mettent tous devant un choix auquel nous ne pouvons pas échapper : quelle est la valeur suprême de notre vie ?... si vous choisissez la liberté dans le Christ, je peux vous garantir qu'il ne vous laissera pas tomber et qu'il vous comblera de joie. Si vous choisissez la sécurité garantie par la société, j'espère que vous savez ce que vous faites et que vous assumerez vos déceptions "*

**On peut constater qu'au début de son homélie, l'archevêque ne savait pas ce qu'était le CPE. Mais, frappé par la "lumière Christ", il a compris à temps et nous livre la solution : si l'on veut éviter les déceptions, il faut choisir le "Christ" (et le CPE) et refuser la sécurité de l'emploi !**

**Depuis des siècles, l'église catholique exploite l'angoisse de millions d'hommes face à la misère et l'insécurité, afin de "vendre" ses illusions. Pour sauvegarder son fonds de commerce, il est vital pour elle de conserver cet état de fait.**

**Pour la Libre Pensée, défendre la laïcité, c'est aussi dénoncer et combattre l'irruption du religieux dans le combat social. En cette année 2006, année du centenaire de la Charte d'Amiens, texte majeur dans la fondation du syndicalisme français, il est toujours nécessaire de le rappeler.**

Denier du culte : 2€ publics pour 1€ privé

“ Qui d'autre que vous permettra à l'Eglise d'accomplir sa mission ? ”

C'est sous ce titre mensonger que le diocèse de Toulon-Fréjus présente sa campagne pour son financement annuel.

Un petit encart dans le dépliant explique exactement le contraire !

“ Une personne imposable donne trois fois plus que cela ne lui coûte ! ”

Si vous êtes imposable, 66% de votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous donnez 500€, votre don vous coûte réellement 170€ et aide l'Eglise beaucoup plus ! ”.

Sur le site du diocèse, on peut trouver cette interrogation :

“ Pour équilibrer le budget du diocèse, nous

avons visé pour 2005 un denier de 2 200 000 €. ... à un mois de la fin de l'année civile : le Denier collecté représente : 1 653 000 €, il manque 547 000 €.”

Un rapide calcul nous montre que pour les 1 653 000 versés par les fidèles, la République verse indirectement à l'église catholique du Var plus d'un million d'euros (1 090 980 €), c'est à dire à peu près le coût annuel de 300 enseignants.

Tout se passe comme si un citoyen qui déciderait de soutenir une religion obligerait deux autres citoyens à faire de même.

Le montant exact du financement du denier du culte par la République laïque est l'une des questions type posée par la campagne nationale de la Libre Pensée sur les inventaires.

Pierre Le Gal

### Contre la loi du 25 décembre 1943

Nous publions dans ce bulletin la pétition nationale contre la loi du gouvernement Pétain qui permet le financement publics des réparations de **tous** les édifices religieux, alors que dans le texte voté en 1905, les subventions ne concernaient que les monuments classés. (Voir le texte de la pétition sur feuille indépendante. Nous donnons ici le texte de cette loi pétainiste.

#### Journal officiel du 2 janvier 1943

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, ... Décrétons:

**Art. 1er.** - L'article 19 (§ 4) de la loi du 9 décembre 1905 est complété par la disposition suivante:

" Les associations culturelles pourront recevoir, dans les conditions déterminées par les articles 5, 7 et 8 de la loi des 4 février 1901-18 juillet 1941, relative à la tutelle administrative en matière de dons et legs, les libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou culturelles ".

**Art. 2.** - L'article 19 (§ 6) de la loi du 9 décembre 1905 est modifié ainsi qu'il suit:

"Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements et des communes. **Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux édifices affectés au culte public qu'ils soient ou non classés monuments historiques** ".

**Art. 3.** - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de l'État français et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 25 décembre 1942. PH. PÉTAÏN.

Par le Maréchal de France, chef de l'État français...

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DEFENSE DE LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

## Abrogation de la loi antilaïque du 13 août 2004 !

Les élus locaux, membres de la Libre Pensée, ont alerté la Fédération nationale de la Libre Pensée sur les conséquences antilaïques de la loi du 13 août 2004. Cette nouvelle loi de décentralisation fait obligation aux communes de financer les élèves des écoles privées des communes voisines et instaure un financement obligatoire des écoles privées situées sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'elle instaure au nom de l'Union

Suite au verso

Alors que le gouvernement, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, ne cesse de supprimer des classes et des postes dans l'enseignement public, il entend imposer à toutes les communes de financer l'école privée, au mépris du principe républicain qui veut que les fonds publics n'aillent qu'à la seule Ecole publique.

Cette loi, dénoncée par l'Association des Maires de France, entérine les accords scélérats Lang/Cloupet de 1992. Elle renforce les fuites de fonds publics de l'Ecole publique vers l'enseignement privé, en imposant aux budgets communaux de nouvelles obligations. En cas de refus d'une commune de financer l'enseignement privé (là où par exemple, il n'y a plus d'école publique, parce qu'elle a été fermée), le Préfet peut imposer à la commune de financer l'école privée.

A l'heure où 8 milliards d'euros sont volés chaque année du budget de l'Enseignement public (soit l'équivalent de 200.000 postes) pour rembourser les salaires des maîtres du privé), cette loi pille encore plus les fonds publics.

La Fédération nationale de la Libre Pensée exige l'abrogation de cette loi antilaïque et le retour aux lois républicaines de 1882 et 1886 et appelle les laïques à réaliser les inventaires des atteintes à la laïcité. La Libre Pensée appelle tous les laïques à se retrouver ensemble dans la préparation des Etats généraux de défense de la laïcité qui se tiendront en juin 2006 à Paris.

- *Dans chaque village et chaque commune : une école publique !*

- *Aucun financement public de l'enseignement privé*

Paris le 27 février 2006

## **Le repas du vendredi 14 Avril 2006 : contre les interdits religieux, contre le cléricalisme.**

Chers camarades, tout au long de l'année, la Libre Pensée trouve de multiples occasions pour organiser des banquets républicains. Mais celui que nous organisons vendredi 14 avril est particulier car il est résolument anti-clérical. Dans le Var, nous avons repris cette tradition en 1996. Cette année-là, le banquet du vendredi dit "saint" précédait la visite d'un pape qui, à travers l'anniversaire du baptême de Clovis, tentait de ré-instituer la France comme la "fille aînée de l'Eglise". Grâce à ces banquets, nous exprimons notre refus de voir les interdits religieux s'imposer à tous les citoyens. C'est un aspect du combat pour la laïcité

L'idée de ces banquets est née dans les milieux intellectuels de la fin du XIX siècle. C'est le célèbre critique littéraire Charles Sainte-Beuve qui, le vendredi 10 avril 1868, offre à ses amis un dîner "gras", avec des aliments interdits par l'Eglise. Etaient présents : Ernest Renan, auteur de *La Vie de Jésus* et animateur de la revue *La Liberté de penser*, Gustave Flaubert, auteur de *Bouvard et Pécuchet* qui fut traîné en justice pour son livre *Madame Bovary*, Hippolyte Taine connu pour *Les Origines de la France contemporaine*, *Histoire de la littérature anglaise*, Edmond About (*L'Homme à l'oreille cassée ...*)...etc. C'est la fine fleur de la critique rationaliste qui créa ainsi un événement que la presse cléricale dénonça bruyamment comme un véritable "scandale".

Et pendant des décennies, la Libre Pensée a perpétué cette tradition. En effet, la plupart des banquets sont organisés par des groupes ou des associations de libres penseurs, mais il y eut des exceptions : parfois une loge maçonnique de façon indépendante, ou bien des organisations comme la Ligue des droits de l'homme, les Jeunesses communistes...

A l'heure où le dernier catéchisme catholique dresse une liste de 2863 règles ou péchés, on peut rappeler que la "Torah" comporte 613 "mitsvots" (commandements) dont 365 sont des interdictions, que l'auteur du livre Al-Kabair (les grands péchés) donne une liste de 70 interdits pour l'Islam, sans parler des interdits d'autres religions comme l'Hindouisme. Dans une république laïque, ces interdits sont réservés aux seuls citoyens qui décident librement d'en faire leurs règles de vie. Il en serait bien sûr tout autrement si les religions cessaient d'être considérées comme affaires privées et devenaient des autorités morales officiellement reconnues. Cette crainte n'est pas l'expression d'une quelconque "paranoïa" anticléricale; il suffit pour cela de constater les deux dernières tentatives d'instauration de lois anti-blasphème, celle du député Jean-Marc Roubaud et celle du député Eric Raoult.

Pour conclure, j'espère que nous serons nombreux à ce nouveau rendez-vous festif et laïque.  
Bien amicalement,

Pierre Le Gal

## FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tel : 0146342150 - Fax : 0146342184 - Courriel : "*Libre.Pensee@wanadoo.fr*"

### DEFENSE DE LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

## APPEL

## POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE PETAIN

## DU 25 DECEMBRE 1942 !

La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat fait partie du socle républicain, des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens l'ont rappelé tout au long de l'année du centenaire et singulièrement lors de la grande manifestation nationale du 10 décembre 2005.

Le maréchal Pétain a, en son temps, profité de l'effondrement de la République et de l'occupation du pays pour tenter de redonner au clergé, qui soutenait l'Etat collaborationniste, des avantages matériels interdits par l'article 2 de cette loi.

C'est du 25 décembre 1942 que date, par provocation, une loi de Vichy qui prévoit, s'agissant des associations cultuelles : "*ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques.*"

Cette loi qui a gravement altéré l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 n'a pas été abrogée à la Libération. Elle n'est toujours pas abrogée. C'est une loi de la Collaboration qui s'applique en lieu et place de la laïcité !

Cette loi permet l'entretien des centaines d'édifices cultuels construits depuis 1905 et qui enrichissent le patrimoine privé des religions. Cette loi est aujourd'hui utilisée pour mettre à la charge des deniers publics une partie des sommes nécessaires au financement des édifices cultuels construits par telle ou telle religion, dont les protecteurs politiques financent ensuite l'entretien par le biais de ces subventions pétainistes.

Les laïques, libres penseurs et associations, soussignés, estiment de leur devoir d'exercer leur droit de pétition pour demander au gouvernement et à la représentation nationale l'abrogation de la loi du 25 décembre 1942 et de mettre à cet effet cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et du Sénat

### Je m'associe à cette pétition :

Nom

Prénom

Adresse

Association

Signature

A retourner à :

*Libre Pensée (Fédération Varoise)*

*Boîte postale 821*

*83051*

*Toulon-Cedex*

(Si vous souhaitez verser un don pour aider cette campagne : chèque à l'ordre de *la Libre Pensée*)

**Menu du repas du vendredi 14 avril 2006 (dit saint) à partir de 18h  
(22 € par personne) Auberge de la Bergerie ( Rocbaron )**

**Apéritif : Sangria / punch avec tapenade maison**

**Entrées : Feuilletine de saumon sauce crevette**

**ou**

**Clafoutis provençal avec feuille de vigne et caillette**

**Plat : Rôti de porc de la bergère accompagné de tagliatelle et de tomates provençales**

**Fromage : Plateau de fromages**

**Dessert : Fruité maison**

**Vin rouge, rosé et cafés inclus**

En venant de Toulon : suivre la route de Brignole, ne pas prendre à droite au grand rond point vers Rocbaron mais continuer tout droit jusqu'à la prochaine intersection. Prendre à droite vers Rocbaron, l'auberge est à 1.7 km à gauche de la route.

Inscription auprès des responsables de Cercles ou s'inscrire en précisant le nombre de repas à :

Libre Pensée (fédération Varoise)

Boite postale 821

83051 Toulon Cedex